



CLAIRE STRULOVICI

AVOCATE EN DROIT DE LA FAMILLE - CABINET STRULOVICI, LYON 6^e

Qu'est-ce que l'aliénation parentale ?

Pouvez-vous tout d'abord apporter une définition de ce qu'est l'aliénation parentale ?

C'est un processus qui consiste à manipuler un enfant pour qu'il haïsse un de ses parents sans que ce ne soit justifié. L'enfant rejette ainsi l'un de ses parents sans raison valable. Ce phénomène se produit généralement à la suite d'une séparation. Un parent qui n'accepte pas la rupture et ne peut faire psychologiquement face à la situation, peut devenir aliénant.

Quels sont les signes qui permettent de reconnaître un processus d'aliénation sur son enfant ?

Pour le psychiatre Richard A. Gardner, huit symptômes sont évoqués comme caractéristiques du syndrome d'aliénation parentale parmi lesquelles figurent : le dénigrement par l'enfant du parent ciblé, l'absence de culpabilité ou d'ambivalence pour le parent victime, l'affirmation par l'enfant que lui seul choisit de rejeter le parent ou encore l'usage de phrase(s) empruntée(s) au parent aliénant. L'aliénation peut aller très vite et c'est toute la famille du parent victime qui peut être rejetée. Sans comparaison possible, l'enfant finit rapidement par croire ce qui

est raconté sans se rendre compte de la manipulation.

Que faire dans un tel cas ?

Il faut surtout agir vite, car une fois l'aliénation mise en place sur l'enfant, il va être difficile de revenir en arrière. Donc, saisir le juge par l'intermédiaire d'un avocat familial de l'aliénation parentale. Le terme d'aliénation parentale ne figure pas dans le Code civil, ni dans le Code pénal, et pourtant, il faudra prouver cette aliénation auprès du juge. Il vaut donc mieux s'entourer d'experts... Ensuite, il faut que le parent victime prenne rendez-vous avec un psychologue pour se faire suivre. Cela lui permettra de tenir le choc. Psychologiquement, l'impact est énorme sur le parent victime. Il faut aussi faire suivre l'enfant, l'emmener consulter une tierce personne, externe au conflit.

De quel pouvoir dispose le juge pour stopper l'aliénation ?

Le juge peut ordonner, dès sa saisine, un droit de visite médiatisé en lieu neutre, avant toute conclusion d'expertise psychiatrique ou psychologique. Ensuite, il ordonnera ces expertises et/ou une enquête sociale. Il peut également ordonner le transfert de résidence



de l'enfant si les conclusions des experts démontrent un phénomène d'aliénation parentale. Enfin, si le comportement d'un parent met en danger la santé mentale de l'enfant, il peut transférer le dossier au Ministère public qui pourra saisir le juge des enfants afin qu'il ordonne une procédure d'assistance éducative.

La procédure est-elle longue ?

Il est très difficile de répondre à cette question. Chaque dossier est différent. Il est possible de faire un référé si l'urgence de la situation est justifiée. Le transfert de la résidence de l'enfant peut se faire rapidement afin de stopper l'aliénation. L'intérêt de l'enfant est alors préservé.

PROPOS RECUEILLIS PAR ANAÏS FATOOHI

À SAVOIR

Outre ceux évoqués ci-contre, les syndromes de l'aliénation parentale décrits par Richard A. Gardner sont :

- la rationalisation du dénigrement du parent victime par l'enfant ;
- un soutien intentionnel au parent favori dans le conflit ;
- un dénigrement non seulement du parent ciblé mais aussi de sa famille étendue et de ses amis.

© BR

CONFÉRENCE - DÉBAT

« LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE »

En présence de Jean-Louis NADAL, président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique

UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON III
FACULTÉ DE DROIT

24 mars 2016

Entrée libre



Renseignements : pauline.thivel@univ-lyon3.fr